## Rappel du Sommaire

## VOCATION III - Impulser et soutenir de nouveaux modèles économiques

## Orientation 8 : Reconnaître la forêt et la filière bois comme vecteurs de développement local

Mesure 20 – Consolider les pratiques vertueuses de gestion des espaces forestiers.

Mesure 21 – Valoriser les fonctions de la forêt et concilier les usages.

## Texte d'introduction de l'orientation

Les participants à la concertation ont affirmé l'importance des enjeux forestiers pour le territoire et la nécessité pour le Parc de se positionner sur ce thème. La gestion forestière, qu'elle soit publique ou privée, constitue une véritable opportunité pour répondre aux défis de la préservation de la biodiversité et des paysages, de développement socio-économique mais aussi et surtout d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

La sylviculture est une composante essentielle du paysage économique du territoire. L'innovation passe ainsi par l'accompagnement de pratiques de gestion forestière plus durables et par le développement de filières de transformation et de valorisation locales.

Dans un paysage d'acteurs très structurés et professionnalisés, des actions complémentaires restent à développer pour mobiliser et accompagner les propriétaires de petites surfaces forestières, dispersées.

La forêt et ses productions sont des atouts de développement économique local et durable à valoriser. Il s'agit de favoriser la diffusion des bonnes pratiques de gestion, en particulier sur les petites surfaces forestières (mesure 20) tout en considérant la multifonctionnalité forestière et la conciliation complexe d'usages parfois antagonistes (mesure 21).